Résolution sur le Myanmar/la Birmanie, notamment la dissolution de partis politiques démocratiques

2023/2694(RSP) - 11/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 454 voix pour, 5 voix contre et 39 abstentions, une résolution sur le Myanmar/la Birmanie, notamment sur la dissolution des partis politiques démocratiques.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et les députés.

Depuis janvier 2022, la junte a emprisonné des centaines de membres de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), dont certains sont morts en détention. Le 28 mars 2023, quarante partis politiques du Myanmar ont été dissous, dont LND, car ils ne s'étaient pas enregistrés conformément à la loi sur l'enregistrement des partis politiques du régime.

Selon le Comité pour la protection des journalistes, le Myanmar s'est hissé au troisième rang des pires pays pour l'emprisonnement des journalistes, après l'Iran et la Chine.

Le Parlement a fermement condamné :

- le régime violent et illégitime de la junte, qui a plongé le Myanmar dans une crise humanitaire et des droits de l'homme;

- la Russie et la Chine pour leur soutien politique, économique et militaire à la junte du Myanmar;

- l'utilisation du viol comme arme et les frappes aériennes régulières de l'armée sur des cibles civiles.

La résolution a demandé :

- le rétablissement immédiat des partis politiques et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques;

- la fin immédiate de l'état d'urgence illégal et de l'usage indiscriminé de la force, la restauration du gouvernement civil, le rétablissement d'une voie vers la démocratie et l'ouverture rapide du parlement avec la participation de tous les représentants élus;

- que l'UE et ses États membres augmentent substantiellement l'aide humanitaire à la population et aux réfugiés du Myanmar, y compris les Rohingyas;

- que l'UE introduise des sanctions ciblées supplémentaires contre l'armée et ses intérêts commerciaux, y compris des sanctions sur le carburant d'aviation, de No.2 Mining Enterprise et de la Banque de commerce extérieur du Myanmar/de la Birmanie, et à veiller rapidement à leur mise en œuvre.